

ARRETÉ N° 2024-129

Modifiant le calendrier pour les élections aux conseils centraux de l'université

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-40

Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu l'arrêté du président n°2024-121 en date du 16 juillet 2024 fixant le calendrier pour les élections aux conseils centraux de l'université,

Le comité électoral ayant été consulté le 8 juillet 2024 et le 23 septembre 2024,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

ARTICLE 1 :

L'arrêté du président n°2024-121 en date du 16 juillet 2024 fixant le calendrier pour les élections aux conseils centraux de l'université est modifié comme suit :

ARTICLE 2 :

Les opérations électorales en vue de renouveler l'ensemble des représentants des personnels et usagers au sein des conseils centraux de l'université se dérouleront :

Du mardi 12 novembre 2024 au jeudi 14 novembre 2024

Le présent arrêté tient lieu de convocation du corps électoral.

ARTICLE 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

Affichage de l'arrêté portant décision électorale	Mardi 1^{er} octobre 2024
Affichage des listes électorales sur les sur le site web www.elections.uvsq.fr	À partir du vendredi 18 octobre 2024
Clôture du dépôt des candidatures au siège de l'université	Vendredi 25 octobre 2024 à 12h
Affichage des listes des candidats sur le site web www.elections.uvsq.fr et sur https://uvsq.legavote.fr	Vendredi 25 octobre 2024 à la suite des vérifications ou le lundi 28 octobre 2024 à l'expiration du délai de rectification

Arrêté transmis au Recteur, chancelier des universités et affiché le 26 SEP. 2024 au siège de l'Université pour une période de deux mois.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

55 Avenue de Paris – 78035 Versailles Cedex – T : 01.39.25.78.00 – F : 01.39.25.78.01 – www.uvsq.fr

Date butoir des demandes d'ajouts sur les listes électorales	Mercredi 6 novembre 2024 à 23h59
Date butoir de modification des données électeurs	Jeudi 7 novembre 2024 à 23h59
Scellement des urnes	Vendredi 8 novembre 2024 à 17h
Scrutin électronique	Du mardi 12 novembre 2024 à 8h au jeudi 14 novembre 2024, à 18h
Dépouillement au siège de l'université	Jeudi 14 novembre 2024 à partir de 18h15
Proclamation des résultats	Vendredi 15 novembre 2024

ARTICLE 4 :

Un arrêté du Président de l'université ayant pour objet l'organisation des élections, sera publié le mardi 1^{er} octobre 2024.

ARTICLE 5 :

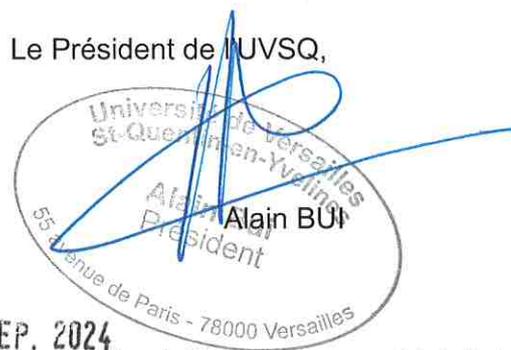
Le présent arrêté ainsi que toutes les autres décisions ultérieures relatives aux élections, sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur le site internet dédié www.elections.uvsq.fr

ARTICLE 6:

Madame la Directrice générale des services de l'université, et le directeur des affaires juridiques et institutionnelles, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **26 SEP. 2024**

Le Président de l'UVSQ,



26 SEP. 2024

Arrêté transmis au Recteur, chancelier des universités et affiché le **26 SEP. 2024** au siège de l'Université pour une période de deux mois.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site www.telercours.fr